

BULLETIN D'INSCRIPTION

MONTANHA D'AICI – Guilhem TROUILLAS – Drôme la romaine 07 230 LABLACHERE
Tél : 06 70 19 44 98 Courriel : guilhem.trouillas@gmail.com

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Date de naissance :

Tél :

Email :

Mobile :

souhaite m'inscrire au stage intitulé :

Dates :

REGLEMENT :

L'inscription est prise en compte à la réception du présent bulletin dûment rempli, signé et accompagné des arrhes à hauteur de 50% du tarif du stage. Les 50% restants sont à régler en début de stage. Il est naturellement possible de réserver une place en se préinscrivant par téléphone ou courriel. Notamment pour une inscription proche de la date de début de stage, je vous recommande de me contacter.

Prix total du stage :

Montant des arrhes (50% du total) :

Règlement :

par chèque

en espèces

Chèque à l'ordre de

Guilhem TROUILLAS

PERSONNE A PREVENIR EN CAS DE NECESSITE

Nom :

Prénom :

Tél :

Mobile :

ACCEPTATION DES CONDITIONS DE STAGE

Je soussigné(e),

reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières d'inscription et de participation au stage telles qu'elles sont définies dans la fiche technique et je les accepte sans réserve. Je suis informé(e) du niveau physique et technique du stage auquel je participe et je déclare être en bonne santé et apte à suivre ce stage.

Fait à

le

SIGNATURE OBLIGATOIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION A UN STAGE MONTANHA D'AICI

MONTANHA D'AICI est une entreprise individuelle spécialisée dans le guidage et l'enseignement de l'escalade, de la descente de canyon, de la randonnée et de la randonnée à raquettes à neige. Toutes les personnes intervenant sur les activités de MONTANHA D'AICI sont qualifiés pour l'enseignement et l'encadrement de cette activité : Brevet d'Etat escalade et canyon, Brevet d'Etat d'Alpinisme accompagnateur en montagne, Guide de Haute Montagne, ...

Conformément à la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, MONTANHA D'AICI ne propose pas de séjour « tout compris ». C'est pourquoi, il vous est demandé de régler séparément l'hébergement, laisser libre à votre choix, de nos activités d'enseignement et de guidage d'activités de plein air.

De par nos exigences de sécurité et de qualité de prestation, nous apportons tout le soin et le sérieux nécessaire à l'organisation de nos activités. Néanmoins, il s'agit là d'activité de pleine nature. Aussi, le déroulement de nos activités est fortement dépendant des conditions météorologiques et des conditions du terrain plus généralement. La montagne, les parois d'escalade, les torrents et les canyons sont des milieux naturels à risques. La plupart de ces activités sont dites à *environnement spécifique*. Aussi, l'engagement d'un guide ou moniteur, avec toute l'expérience, la connaissance, l'attention, le professionnalisme et les moyens techniques mis en œuvre par ce dernier, minimise les risques. Néanmoins, cela ne saurait constituer une garantie totale de sécurité pour les participants, du fait des dangers objectifs inhérents à ce type d'activités (chutes de pierre, avalanches, orages, ...). Le guide-moniteur fait en sorte d'optimiser les conditions de sécurité. Il est ainsi indispensable pour les participants de respecter strictement ses décisions. Le non-respect volontaire des décisions du guide-moniteur en matière de sécurité peut entraîner l'exclusion d'un stage sans dédommagement.

INSCRIPTION

L'inscription à une de nos activités vaut acceptation, sans réserve, de nos conditions générales et particulières. Seules les inscriptions accompagnées des arrhes à hauteur de 50% du montant du stage sont prises en compte. Le solde, soit les 50% restants, sont à régler le premier jour du stage.

ASSURANCES

MONTANHA D'AICI, conformément à la loi, souscrit à une police d'assurance en responsabilité civile professionnelle. Elle ne peut se substituer à une assurance personnelle. Une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant la pratique de l'activité choisie sont vivement conseillées. Vérifier auprès de votre assurance que vous êtes bien couvert en responsabilité civile pour la pratique de l'escalade et du canyoning notamment bien souvent exclu des contrats d'assurance classique. Il est également recommandé de souscrire une assurance rapatriement.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation de la part du stagiaire doit être mentionnée au plus vite par téléphone ou courriel et confirmée par lettre recommandée adressée à :

Guilhem TROILLAS Drôme la romaine 07230 LABLACHERE

En cas d'annulation de votre part à plus de 15 jours du premier jour de stage, les arrhes seront intégralement remboursées, déduction faite de 50€ pour frais de dossier. En cas d'annulation de votre part à 15 jours et moins du premier jour de stage, les arrhes sont intégralement conservées mais peuvent être reportées sur un stage identique ou différent à d'autres dates.

ANNULATION DU FAIT DE MONTANHA D'AICI

En cas d'annulation de notre part, les arrhes seront remboursées en totalité.

INTERRUPTION DE STAGE DU FAIT DU STAGIAIRE

En cas de départ volontaire du stage de votre part, la totalité du montant du stage reste due. En cas d'accident ou maladie durant le stage, sur certificat médical, le montant du stage sera remboursé au pro rata du nombre de jours effectués, les arrhes étant quoi qu'il en soit conservées.

INTERRUPTION DE STAGE DU FAIT DE MONTANHA D'AICI

En cas d'interruption de stage du fait du guide-moniteur, le montant du stage est remboursé au pro rata du nombre de jours effectués.

TARIFS DES STAGES ET ACTIVITES

Les tarifs indiqués comprennent :

- l'encadrement par un professionnel diplômé d'état selon l'activité concernée.
- la mise à disposition du matériel technique

Les tarifs ne comprennent pas :

- l'hébergement et la restauration
- les transports (vous utiliserez les voitures personnelles des participants ou du guide en covoiturage).
- les assurances individuelles supplémentaires éventuelles à contracter.

En cas de nombre insuffisant de participants à un stage, afin d'éviter son annulation, il pourra être demandé avec l'accord de chacun, un supplément de participation aux frais ou une réduction du nombre de journées de stage prévues.

PROGRAMME

Pour chaque stage, un programme indicatif est donné. Nous mettons tout en oeuvre pour le réaliser. Toutefois, les conditions météorologiques, nivologiques ou plus généralement de terrain, peuvent entraîner des modifications. En cas de météo très défavorable notamment, un stage pourra être déplacé et transformé sans donner lieu à aucune indemnité.

MONTANHA D'AICI se réserve le droit d'interrompre la participation d'un stagiaire si son niveau technique ou sa forme physique ne correspond pas à celui requis. Au mieux et dans la mesure des places disponibles, la personne concernée sera réorientée vers un autre stage. En aucun cas, ces modifications ne pourront donner lieu à remboursement ou à dédommagement.